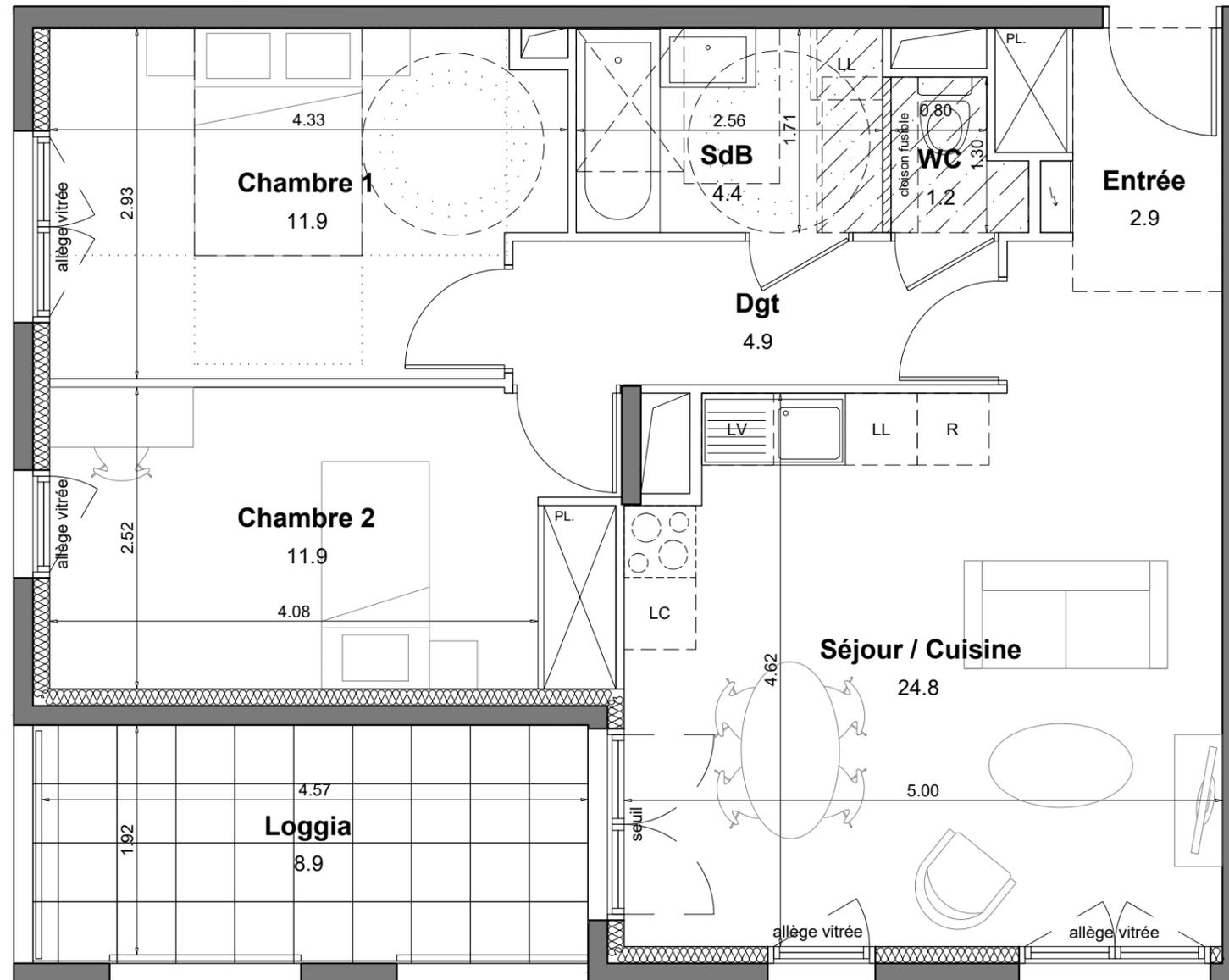




**D2-104**  
T3  
62.0 m<sup>2</sup>

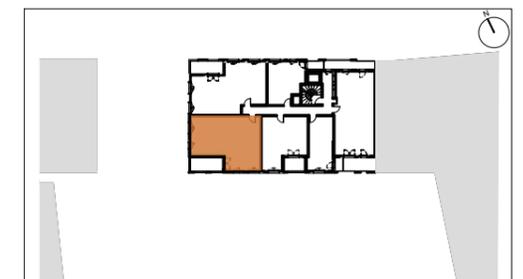


LOT N°	D2-104	Type	T3
Bâtiment	D2	Etage	R+1

SURFACE HABITABLE (m <sup>2</sup> )	
Entrée	2.9 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	24.8 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.9 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.9 m <sup>2</sup>
Salle de bain	4.4 m <sup>2</sup>
WC	1.2 m <sup>2</sup>
Dégagement	4.9 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>62.0 m<sup>2</sup></b>

Loggia	8.9 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE ANNEXE(S)</b>	<b>8.9 m<sup>2</sup></b>

Ind	Date	Modification
A	17/07/2025	



## LEGENDE

	Réfrigérateur		Sèche-serviette		Tableau électrique
	Plaque de cuisson		Radiateur		Soffite ou faux-plafond
	Lave-linge		Porte-fenêtre	PL	Placard
	Lave-vaisselle		Fenêtre à allège vitrée fixe		Prise de courant ext.
	Linéaire complémentaire	VR	Volet roulant		Robinet de puisage

Nom de l'Acquéreur	Date et Signature Acquéreur	Date et Signature Vendeur

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs, sèche-serviettes et bouches VMC sont figurés à titre indicatif et non limitatif. La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4.1)